

ORDONNANCE DE POLICE

FERMETURE DU RAVEL L44A

Le Collège communal,

- Vu la demande de la SA Nelles Frères de prolonger l'ordonnance de police relative à des travaux d'abattages, d'essouchement, de taille et de débroussaillage sur le RAVEL L44a entre Sart-Station et Stavelot ;
- Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures transitoires de circulation ;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation,
- Vu la Loi Communale,
- Vu l'Ordonnance de Police administrative générale,
- A l'unanimité,

ARRÊTE :

Article 1. Du vendredi 26 février 2021 à 18 h.00 au vendredi 9 juillet 2021 à 18h.00, le RAVEL L44a entre Sart-Station et Stavelot sera fermé et interdit à toute circulation, excepté les véhicules en charge du chantier.

Article 2. Une déviation pour les cyclistes et les piétons sera mise en place :

- Tronçon Hockai-Francorchamps
via la rue Abbé Dossogne, Baronheid, chemin reliant Baronheid à la route de Tiège, route de Tiège, rue Mathieu Nisen, rue du Frêne, route de Ster.
- Tronçon Francorchamps-Stavelot
Via rue Albert Counson, rue de Spa, Haute Levée.

Article 3. La signalisation sera placée par la demanderesse conformément aux dispositions du Code de la Route et de l'arrêté ministériel du 07.05.1999. Les dispositions de l'Ordonnance générale de Police administrative relatives à l'utilisation privative de la voie publique et à l'exécution des travaux sur la voie publique doivent être respectées.
Les signaux devront être masqués ou enlevés dès que leur présence ne sera plus justifiée.

Article 4. Les contrevenants seront punis de peines de police pour autant que d'autres pénalités ne soient prévues en la matière.

Article 5. Copies de la présente seront adressées aux autorités judiciaires et de tutelle administrative ainsi qu'à la Police, et aux Services Technique et Logistique, pour disposition.

Stavelot, le 22.02.2021.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

J. REMY-PAQUAY.

Th. DE BOURNONVILLE.